

500 - Education

Proposition d'adoption de la Stratégie Bilinguisme et de deux projets de Conventions opérationnelles 2018-2022 (Convention opérationnelle portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace et Convention opérationnelle de partenariat et de financement en faveur de l'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle)

Rapport n° CD/2018/041

Service Chef de file :

J5-Développement éducatif, sportif de la jeunesse

Service(s) associé(s) :

/ H – Mission enfance et famille / M – Mission réseaux et infrastructures

Résumé :

L'Alsace constitue, de manière historique et géographique, le trait d'union entre la France et l'Allemagne et ambitionne de devenir à l'horizon 2050, le 1er territoire européen et transfrontalier intégré qui rayonne à 360°.

Le multilinguisme, par l'apprentissage de la langue régionale d'Alsace (allemand standard et variantes dialectales) constitue un enjeu majeur pour y parvenir.

Le projet de "Stratégie Bilinguisme" a pour objectif de créer les conditions encore plus favorables à l'apprentissage de la langue régionale d'Alsace dès le plus jeune âge. Cette politique vise à la fois à accompagner les enfants à devenir des citoyens ouverts à l'Autre et conscients de leur appartenance à l'espace du Rhin Supérieur au cœur de l'Europe et à former des professionnels qui pourront intégrer un marché de l'emploi alsacien transfrontalier et européen.

Il est pour cela proposé, d'une part, de décider de renouveler l'engagement du Département du Bas-Rhin aux côtés de l'Etat, de la Région et du Département du Haut-Rhin dans une Convention opérationnelle quadripartite 2018-2022.

D'autre part, il est proposé de décider de renouveler la convention de partenariat à conclure avec l'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle (OLCA) pour la période 2018-2022, aux côtés de la Région et du Département du Haut-Rhin.

Il est enfin proposé de décliner ce projet de stratégie autour de quatre orientations:

- 1/ Intégrer la langue régionale d'Alsace sur tous les temps de vie de l'enfant et du jeune
- 2/ Multiplier les opportunités d'échanges et de rencontres sur le bassin rhénan
- 3/ Développer les opportunités d'accès à l'emploi transfrontalier
- 4/ Valoriser et transmettre la langue et culture régionales

Pour s'ériger en territoire symbole de l'ambition européenne de la France qui rayonne à 360°, l'Alsace doit devenir d'ici 2050 une région multilingue qui puisse expérimenter de nouvelles formes de coopération transfrontalières.

L'apprentissage de la **langue régionale d'Alsace, définie comme la langue allemande dans sa forme standard et dans ses variantes dialectales** (alémanique et francique),

constitue un enjeu majeur pour y parvenir, tant des points de vue linguistique, culturel et historique que du point de vue de l'attractivité du territoire.

C'est la raison pour laquelle il est proposé de décider de doter le Département d'une « Stratégie Bilinguisme 2018-2022 » qui ambitionne de créer des conditions encore plus favorables à l'apprentissage de la langue régionale d'Alsace et à la connaissance de l'Autre.

Le cadre familial n'assure plus à lui seul aujourd'hui le rôle de transmission de la langue régionale d'Alsace qu'il endossait autrefois. L'Etat, les collectivités territoriales, le monde économique et le tissu associatif sont devenus, de fait, les maillons indispensables à sa réappropriation.

Une « Stratégie Bilinguisme » nécessite au préalable de s'accorder sur la **définition du bilinguisme**. Certains chercheurs définissent une personne bilingue comme étant celle qui possède une maîtrise parfaite de deux (ou plusieurs) langues. La plupart s'accorde à dire que le bilinguisme est la **capacité d'un individu de s'exprimer avec aisance dans au moins deux langues dans la vie de tous les jours**, la deuxième langue étant, dans le cas présent, la langue régionale d'Alsace. C'est cette définition qu'il est proposé de retenir dans le cadre de ce projet de stratégie.

L'élaboration de ce projet de stratégie a été guidée par deux objectifs majeurs :

- former des citoyens responsables et autonomes, ouverts à l'Autre et conscients de leur appartenance à l'espace transfrontalier du Rhin Supérieur et à un espace européen ;
- former des professionnels qui pourront intégrer un marché de l'emploi alsacien transfrontalier et européen.

En vertu de l'article 1111-4 CGCT (art. 104 loi NOTRe), les compétences en matière de promotion des langues régionales sont partagées entre les Communes, les Départements, les Régions et les Collectivités à statut particulier.

Lors de la séance plénière du 2 mars 2015, le Conseil Départemental a approuvé les termes du projet de Convention cadre portant sur la politique régionale plurilingue pour la période 2015-2030 (délibération n°CG/2015/7). Cette convention multipartite (associant l'Education Nationale, la Région et les deux Départements alsaciens) reprend les conclusions des Assises du bilinguisme et consacre notamment une large place à l'enseignement de la langue régionale d'Alsace dans le cadre scolaire. Elle a par ailleurs permis de fixer une stratégie et des objectifs à long terme de la politique régionale bilingue. Cette convention cadre se décline en conventions opérationnelles pluriannuelles, l'une associant les cosignataires cités ci-dessus, l'autre associant également l'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle.

Les conventions opérationnelles 2015-2018 arrivant à terme le 31 août 2018, il est proposé d'approuver les termes de deux nouveaux projets de conventions opérationnelles couvrant la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 décembre 2022.

Le Département du Bas-Rhin a déjà affirmé l'importance qu'il accorde à l'apprentissage de la langue régionale d'Alsace dès le plus jeune âge à d'autres occasions. Il soutient l'association ABCM Zweisprachigkeit depuis 1995. Il a adopté la Charte du Rhin Supérieur pour la promotion du plurilinguisme en 2013 avec ses partenaires de la Conférence du Rhin Supérieur. Il a également adhéré en 2014 à la Charte pour la promotion de la langue régionale. Celle-ci reprend les recommandations de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires et a été adaptée au contexte local alsacien.

Plus récemment, en 2017, dans le cadre du Plan Actions éducatives et collèges, le Département a décidé d'investir dans des actions permettant aux collégiens de consolider leur sentiment de citoyenneté transfrontalière et européenne autrement dit, d'apprendre à vivre ensemble.

C'est enfin un enjeu qui a été identifié dans le projet de Plan d'Actions Enfance, Jeunesse et Famille adopté par le Conseil Départemental en séance plénière le 25 juin 2018 (délibération n°CD/2018/021). Il propose en effet le déploiement d'une politique permettant d'accompagner les jeunes dans l'acquisition de compétences linguistiques et interculturelles suffisantes pour évoluer dans un environnement transfrontalier.

1. OU EN EST-ON AUJOURD'HUI ?

1.1. Eléments de bilan quantitatif :

La Convention cadre portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace a été conclue le 1^{er} juin 2015 entre la Région, les deux Départements, le Rectorat et la Préfecture. Elle porte sur une durée de 15 ans (2015-2030) et fixe la stratégie globale dans les domaines éducatif, économique, culturel et sociétal.

Elle associe les partenaires institutionnels, les collectivités territoriales qui assurent le cofinancement et les associations qui travaillent ensemble pour atteindre les **objectifs suivants fixés à l'horizon 2030** :

- 50 % de jeunes enfants scolarisés en petite section de maternelle, en bilingue à parité horaire (12 heures en français et 12 heures en allemand).

A la rentrée 2017 dans le Bas-Rhin, 1 944 enfants sur 13 200 sont inscrits en petite section bilingue à parité horaire soit 14,7% (enseignement bilingue paritaire public).

- au moins 25% des élèves de la voie paritaire du premier degré choisissent de poursuivre ce cursus en sixième.

A la rentrée 2017 dans le Bas-Rhin, 41 collèges publics ont une section bilingue, et 978 élèves sur 11 239 sont scolarisés en classe de 6^{ème} bilingue (sur les 1 271 qui étaient en CM2 bilingue l'année précédente).

Ce cursus prévoit 4 heures en allemand et au moins deux enseignements disciplinaires non-linguistiques en fonction du projet pédagogique, des ressources humaines disponibles et du contexte local).

En ce qui concerne la **convention 2015-2018**, celle-ci **a été marquée par une augmentation modérée des effectifs en cursus bilingue** qui, si elle se poursuit ainsi, ne permettra pas d'atteindre les objectifs fixés à horizon 2030. Et ce, même si, dans le 1^{er} degré, les effectifs dans des classes bilingues à parité horaire ont doublé entre 2007 et 2017. Sur la durée de la convention opérationnelle 2015-2018, l'évolution est la suivante dans le Bas-Rhin :

- Rentrée 2014: 12 243 élèves (soit 12,2% des élèves du 1^{er} degré dans le département) ;
- Rentrée 2017 : 14 510 élèves (soit 14,5% des élèves du 1^{er} degré dans le département).

Dans le 2nd degré, près de 2 500 élèves sur 32 300 étaient inscrits en option langue et culture régionale (proposée à partir de la 5^{ème}) en 2016/2017.

Il est aujourd'hui proposé de décider de poursuivre et renforcer le développement de cette politique. Le manque croissant de professeurs des écoles disponibles pour enseigner la langue régionale nécessite un véritable plan d'actions en faveur de l'attractivité du métier de professeur des écoles, tout en poursuivant toutes les activités en faveur des élèves liées à la culture, à la mobilité dans l'espace rhénan et à la découverte du monde professionnel transfrontalier.

Pour ce qui concerne les **éléments de bilan sur la connaissance du dialecte alsacien**, une étude réalisée en mars 2012 par le cabinet ed institut commanditée par l'Office pour la

Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle sur un échantillon de 801 habitants de l'Alsace de 18 ans et plus a montré que :

- 42% déclarent bien savoir parler l'alsacien
- 33% déclarent savoir parler un peu l'alsacien ou le comprendre un peu
- 25% déclarent ne pas comprendre l'alsacien.

Si l'on se réfère aux précédentes études sur le sujet, la proportion de dialectophones est en baisse : 61% des sondés se déclaraient dialectophones en 2001, en 1997, on en recensait 63% et en 1946, 91%.

La proportion de dialectophones croît avec l'âge (étude ed institut de mars 2012) : 3% des 3-17 ans, 12% des 18-29 ans, 24% des 30-44 ans, 54% des 45-59 ans et 74% des 60 ans et plus.

Le recul important du nombre de locuteurs en dialecte alsacien, constaté chez les jeunes en particulier, nécessite une réaction collective. Le risque de laisser disparaître la pratique de la langue régionale dans sa composante dialectale est bien réel et de moins en moins de familles transmettent ce patrimoine linguistique régional. Il est important que le signal qui peut être envoyé par les collectivités, cosignataires de ces conventions, soit le plus mobilisateur possible.

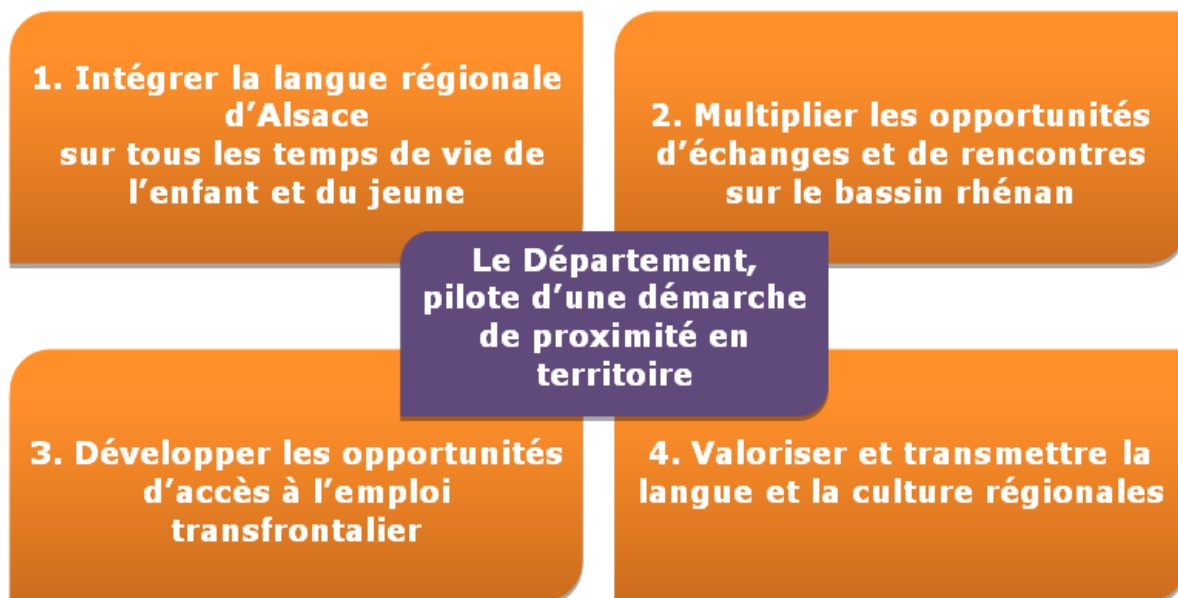
1.2. L'analyse qualitative partagée

Dans le cadre des travaux préparatoires à l'élaboration du projet de convention opérationnelle 2018-2022, une large concertation avec les partenaires éducatifs et associatifs a permis de mettre en exergue six constats. S'ils portent en premier lieu sur le contexte scolaire, certains d'entre eux dépassent ce cadre. Ces constats sont les suivants :

- Le vivier d'enseignants est aujourd'hui insuffisant pour déployer une politique linguistique permettant d'approcher les objectifs fixés conjointement à horizon 2030 ;
- Le parcours de l'élève peut être optimisé ;
- Les mobilités transfrontalières ne touchent pas encore un public assez large ;
- L'accès à l'emploi doit être mieux préparé ;
- Le dialecte n'est pas suffisamment valorisé ;
- Les outils pédagogiques disponibles ne couvrent pas encore tous les besoins.

La vision est également partagée sur le fait que l'enseignement de la langue régionale d'Alsace et les actions déployées dans le cadre scolaire constituent la base de la politique régionale plurilingue. L'institution scolaire ne peut toutefois pas porter seule cette politique. Celle-ci doit également pouvoir trouver un prolongement hors cadre scolaire, afin que tous les moments de la vie puissent être irrigués par la langue et la culture régionales d'Alsace.

2. 4 PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS POUR REpondre AUX ENJEUX ET CREER DES CONDITIONS ENCORE PLUS FAVORABLES A L'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE REGIONALE D'ALSACE ET LA CONNAISSANCE DE L'AUTRE



Chacune des quatre propositions d'orientations se décline en deux à quatre axes d'intervention dans lesquels sont valorisées à la fois les actions existantes ainsi que les nouvelles propositions qu'il est proposé d'adopter afin de créer des conditions encore plus favorables à l'apprentissage de la langue régionale d'Alsace et la connaissance de l'Autre.

2.1. Orientation proposée n°1 : intégrer la langue régionale d'Alsace dans tous les temps de vie de l'enfant et du jeune

Les quatre axes d'intervention suivants doivent permettre de contribuer à intégrer la langue régionale d'Alsace dans tous les temps de vie de l'enfant et du jeune :

- Proposer une offre culturelle et linguistique en langue régionale d'Alsace ;
- Proposer une démarche territoriale, partenariale et partagée pour mieux développer le bilinguisme en tout point du territoire ;
- Positionner le Département du Bas-Rhin comme une collectivité exemplaire en matière de promotion de la langue régionale d'Alsace ;
- Relancer le développement de la politique régionale plurilingue sur la période 2018-2022 via le renouvellement de la Convention Quadripartite.

1^{er} axe : Proposer une offre culturelle et linguistique en langue régionale d'Alsace

Le Département du Bas-Rhin contribue aujourd'hui déjà à proposer aux enfants et jeunes Bas-Rhinois une offre culturelle et linguistique en langue régionale d'Alsace qu'il est proposé de développer encore davantage.

C'est ainsi que la collectivité s'implique fortement dans la politique de langue régionale dans le système éducatif, d'une part dans le cadre de la Convention Quadripartite, d'autre part par son soutien à l'association ABCM Zweisprachigkeit dont les cinq écoles associatives

situées dans le Bas-Rhin proposent un enseignement de l'allemand, de l'alsacien et du français.

Hors temps scolaire, cette offre est portée par les établissements culturels du Département ou ses partenaires qui, par différents moyens, permettent une exposition à la langue régionale d'Alsace.

Levier	Description
Le Vaisseau	Un support éducatif idéal pour que les enfants puissent être en contact avec l'allemand : espaces d'exposition bi-, voire trilingues, événements avec intervenants allemands, équipe mixte franco-allemande.
Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin	13 000 ouvrages en allemand peuvent être empruntés par les 202 bibliothèques de son réseau.
Archives Départementales	Lectures d'archives bi-, voire trilingues (français, allemand et latin), dossiers pédagogiques élaborés ayant une ouverture sur l'allemand via le recours à des documents rédigés en allemand (sources de base), participation à la conception de formations transfrontalières pour enseignants français et allemands.
Centres d'interprétation du patrimoine (CIP)	Coopération du Département, des CIP et de l'Éducation Nationale pour étoffer l'offre pédagogique en allemand de certains CIP. Participation des CIP à étoffer les défis du projet européen Passe-Partout, jeu numérique franco-allemand en ligne.
Festival Augenblick	Festival de cinéma allemand soutenu par le Département au titre de sa politique culturelle + prise en charge des frais de déplacement des classes pour aller voir les films (fonds commun de Langue et Culture régionales).
Bourse à la création	Bourse dans le domaine du spectacle vivant pour la création d'un projet de spectacle jeune public bilingue 10 000 €.

Outre la poursuite de cette offre culturelle et linguistique en langue régionale existante, il est proposé de mener une expérimentation en faveur des jeunes confiés au Département au titre de l'Aide sociale à l'enfance, expérimentation à construire avec un foyer, dont l'équipe serait volontaire pour s'investir, afin de mettre en place des actions pour sensibiliser les jeunes à la langue régionale d'Alsace de façon ludique.

NOUVEAU

2^{ème} axe : Proposer une démarche territoriale, partenariale et partagée pour mieux développer le bilinguisme en tout point du territoire

La dimension territoriale dans un tel projet de stratégie est particulièrement importante, afin que la langue régionale d'Alsace puisse être présente sur un territoire le plus large possible. Les Communes et EPCI ont un rôle majeur à jouer dans ce contexte et peuvent agir sur différents plans pour développer la présence sur leur territoire de la langue régionale d'Alsace.

Il est proposé que le Département puisse apporter son soutien à ces territoires par différents leviers particulièrement intéressants à mobiliser.

NOUVEAU

Levier	Description
Contrat départemental	La promotion du bilinguisme peut faire l'objet d'un engagement réciproque des EPCI, lorsque le projet s'y prête.
Projet éducatif partagé et solidaire (PEPS)	Intégrer une dimension linguistique à un PEPS dans les territoires volontaires et là où cela paraît pertinent.
Office pour la langue et les cultures d'Alsace et de Moselle (OLCA)	Un objectif du projet de nouvelle convention opérationnelle avec l'OLCA prévoit le développement d'une politique linguistique, culturelle et sociétale globale. Dans ce cadre, l'OLCA s'engage à identifier les collectivités locales volontaires, à établir un premier état des lieux et à présenter le projet de territoire aux collectivités cosignataires de la convention. Une fois cet état des lieux validé, il sera possible de bâtir un plan d'actions en concertation avec l'ensemble des partenaires.
Actions à mener par les acteurs locaux volontaires	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer des clauses spécifiques dans leur cahier des charges pour la délégation de service public pour le périscolaire ; - Encourager les personnels, notamment les ATSEM intervenant dans les cursus renforcé et bilingue du 1er degré, qui maîtrisent la langue régionale, à l'utiliser dans l'exercice de leurs fonctions, voire former des personnels pour qu'ils développent ces compétences ; - Développer les opportunités de contacts avec des personnes germanophones, dans le cadre des partenariats et jumelages avec des Communes allemandes ; - S'appuyer sur le monde associatif local et les infrastructures culturelles pour développer des dynamiques permettant de promouvoir la langue régionale.

3^{ème} axe : Positionner le Département du Bas-Rhin comme une collectivité exemplaire en matière de promotion de la langue régionale d'Alsace

Le Département du Bas-Rhin se mobilise pour devenir un territoire ouvert à 360°, un véritable bassin de vie et économique transfrontalier, un territoire bilingue d'excellence. La poursuite de tels objectifs nécessite de développer des dynamiques sur tout le territoire, y compris en interne à la collectivité.

NOUVEAU

Il est ainsi proposé de mettre en place un plan d'actions visant à faire du Département une collectivité exemplaire en matière de promotion de la langue régionale d'Alsace :

Levier	Description
Signalétique bilingue	Mise en place d'une signalétique bilingue, voire multilingue dans les bâtiments qui accueillent du public ainsi que les collèges
Cours d'allemand et d'alsacien	Organisation de cours d'allemand et d'alsacien pour les agents volontaires
Communication	Stratégie de communication tenant compte de la langue régionale d'Alsace, par exemple dans les supports tels que Tout le Bas-Rhin
Rôle des conseillers départementaux	Positionnement des conseillers départementaux comme ambassadeurs de la langue régionale d'Alsace auprès des acteurs locaux afin d'encourager ces derniers à développer des démarches telles que décrites précédemment.

4^{ème} axe : Relancer le développement de la politique régionale plurilingue sur la période 2018-2022 via le renouvellement de la Convention Quadripartite

Dans le cadre scolaire, le Département du Bas-Rhin s'implique dans la politique régionale plurilingue aux côtés de l'Etat, du Département du Haut-Rhin et de la Région.

L'engagement est formalisé dans une Convention Quadripartite dont le projet de texte portant sur la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 décembre 2022 est proposé à l'adoption du Conseil Départemental dans le présent rapport.

Un certain nombre d'actions proposées dans le cadre de ce dispositif de soutien à la politique régionale plurilingue s'inscrivent dans cette première orientation.

Après une période de stabilisation de cette politique ces trois dernières années, il est aujourd'hui proposé de décider de poursuivre et renforcer son développement. Le manque croissant de professeurs des écoles disponibles pour enseigner la langue régionale nécessite un véritable plan d'actions en faveur de l'attractivité du métier du professorat des écoles, tout en poursuivant les actions menées en faveur des élèves.

Afin de pérenniser les sites existants et d'intensifier le développement et les ouvertures de nouveaux sites bilingues, il faudrait former au moins 70 professeurs par an pour compenser le manque actuel, et près de 130 par an pour parvenir à l'objectif fixé à horizon 2030 de 50% d'élèves en section bilingue à parité horaire en petite section de maternelle.

NOUVEAU

Le plan d'actions en faveur de l'attractivité du métier du professorat des écoles prévu dans le projet de Convention Quadripartite 2018-2022 qu'il est proposé d'adopter prévoit notamment les actions suivantes :

Levier	Description
Structurer une véritable communication « attractive »	- Communication auprès des lycéens et des étudiants pour les encourager à s'inscrire dans une formation valorisée localement. - Bourse spéciale aux étudiants qui réussissent le concours de recrutement des professeurs des écoles (C.R.P.E.), voie spéciale en langue régionale, et poursuivent leur formation de professeur des écoles en cursus bilingue.
Approfondir la coopération avec les universités d'Alsace et les structures de formation du Rhin supérieur	Préparer à l'enseignement de la langue régionale d'Alsace tous les étudiants qui visent la profession de professeur des écoles dans les deux départements alsaciens.
Former des enseignants en cursus standard monolingue	Former 100 professeurs des écoles du cursus standard en langue régionale et en didactique plurilingue pour enseigner dans le cursus bilingue l'année suivante. A cet effet, l'Etat s'engage à faciliter leur remplacement lorsqu'ils partent se former.
Disposer d'un nombre plus important d'intervenants en langue régionale	Des professionnels de la petite enfance, des retraités, des étudiants ou d'autres intervenants qualifiés pourront être sollicités pour conduire des activités et des projets en langue régionale, en particulier dans les classes maternelles.
Autres mesures à déployer pour rendre le métier d'enseignant plus attractif	- Maintien de la prime bilingue de 1 200 €/an pour tous les professeurs qui enseignent la langue régionale en classe bilingue à parité horaire, - Organisation d'un meilleur accompagnement et des soutiens en début de carrière, - Elaboration et mise à disposition d'outils pédagogiques adaptés aux parcours bilingue et renforcé afin de couvrir tous les niveaux d'enseignement. Les productions devront avoir un ancrage dans l'espace du Rhin supérieur et un lien avec la spécificité linguistique et culturelle régionale.
Spécialiser l'Espé de Colmar	Spécialisation du site de l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (Espé) de Colmar pour devenir un centre académique de formation bilingue.

CONVENTION QUADRIPARTITE

2.2. Orientation proposée n°2 : Multiplier les opportunités d'échanges et de rencontres sur le bassin rhénan

La langue régionale d'Alsace, comme toute autre langue, s'assimile en pratiquant. L'immersion constitue la solution optimale pour développer ses compétences puisqu'un bain linguistique et culturel permet à l'apprenant d'être en situation de formation permanente.

S'il n'est pas évident d'organiser de telles opportunités à grande échelle, il n'en reste pas moins qu'un contact le plus fréquent possible avec la langue doit être recherché.

C'est pourquoi il est proposé de multiplier les opportunités d'échanges et de rencontres entre jeunes Bas-rhinois et Allemands, à la fois en milieu scolaire et hors temps scolaire. Les quatre axes d'intervention suivants doivent permettre d'y contribuer :

- Développer les mobilités transfrontalières en milieu scolaire ;
- Encourager les mobilités et les rencontres hors temps scolaire ;
- S'appuyer sur un contexte territorial favorable en termes d'offre touristique ;
- Développer les mobilités numériques.

1^{er} axe : Développer les mobilités transfrontalières en milieu scolaire

Le projet de Convention Quadripartite 2018-2022 fait la part belle à la mobilité dans le Rhin Supérieur. Il est proposé que la mobilité fasse partie intégrante du projet d'enseignement de la langue et de la culture régionales, une mobilité qui peut prendre différentes formes :

Levier	Description	CONVENTION QUADRIPARTITE
Parcours progressif des élèves et étudiants	Le parcours progressif s'étend du transfrontalier à l'international et du collectif à l'individuel – avec des durées variables en fonction de la maturité et de l'autonomie des élèves. Les échanges de classes avec des pays germanophones seront cofinancés par le fonds commun.	
Partenariats durables et structurés entre établissements	Chaque établissement scolaire a vocation à nouer un partenariat avec un ou plusieurs établissements scolaires du Rhin Supérieur ou dans l'espace germanophone. Les partenariats transfrontaliers de grande proximité seront particulièrement encouragés.	
Mobilité pour la découverte du monde professionnel en pays germanophones, en priorité dans la partie germanophone du Rhin supérieur	- Echanges de classes à thématiques professionnelles, - Visites d'entreprises ou de salons emploi-formation, - Intervention de représentants d'entreprises dans les établissements scolaires, - Séquences d'observation en milieu professionnel obligatoires en classe de troisième dans le Rhin supérieur. Soutien dans ce cadre au projet INTERREG EUROSTAGE 2020 mené par l'association Eltern Alsace	
Actions culturelles	Elles permettent aux élèves d'être en contact avec des intervenants allemands ou à participer à des manifestations avec leurs partenaires allemands (comédie musicale participative, slam en langue régionale, etc.)	

Parallèlement au dispositif susmentionné (échanges de classes), et au titre de son engagement départemental pour la jeunesse, le Département subventionne des voyages scolaires (classes découverte) organisés par les collèges publics et privés, entre autres en pays germanophones. Il s'agit d'une aide de 5€ par collégien et par nuitée pour des séjours d'une durée de 4 (minimum) à 9 (maximum) nuitées.

2^{ème} axe : Encourager les mobilités et les rencontres hors temps scolaire

Cette ouverture au monde et ces opportunités d'échanges et de rencontres dans le cadre scolaire doivent pouvoir se prolonger hors temps scolaire. A cette fin, il est proposé que le Département puisse poursuivre et renforcer la mobilisation des leviers suivants :

Levier	Description
Programmes transfrontaliers pour favoriser les rencontres et échanges	- Le fonds jeunesse de la Conférence du Rhin Supérieur, abondé par le Département, permet de financer des projets pour des jeunes développés par des jeunes Allemands, Français et Suisses. - Le Fonds de microprojets INTERREG Rhin Supérieur (2017-2020), animé dans chaque territoire par les eurodistricts, permettent de cofinancer des rencontres et des échanges entre citoyens dans des domaines variés comme la culture, le sport, l'éducation, la santé, etc.
Les eurodistricts	Outre les fonds de microprojets, ils développent des dynamiques pour rapprocher les citoyens de part et d'autre de la frontière.
L'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ)	Développer la coopération avec l'OFAJ notamment pour des projets de rencontres franco-allemandes de jeunes sur le territoire bas-rhinois.
Les mouvements de jeunesse et les associations d'éducation populaire	Dans le cadre de ses partenariats avec ces acteurs, le Département pourrait les encourager à développer encore davantage la culture de la mobilité par des projets interculturels franco-allemands et des échanges linguistiques, à l'instar de ce que développe la fédération départementale des MJC.
Rencontre entre jeunes volontaires en service civique français et allemands	Cette rencontre des jeunes volontaires en service civique du Département avec des jeunes volontaires allemands de la Diakonie Pfalz fait partie intégrante du programme de formation civique et citoyenne obligatoire de chaque volontaire en service civique. Il est proposé de poursuivre ces rencontres annuelles.
Rencontres sportives	Développer l'axe des rencontres sportives franco-allemandes dans le cadre des conventions de partenariat conclues avec les associations et comités départementaux sportifs.

3^{ème} axe : S'appuyer sur un contexte territorial favorable en termes d'offre touristique

Le développement touristique sur le territoire bas-rhinois constitue un autre levier efficace pour favoriser les relations entre Bas-Rhinois et des visiteurs germanophones. C'est pourquoi il est proposé de valoriser et d'intégrer encore davantage la langue régionale dans l'offre touristique afin d'optimiser les conditions d'accueil.

Levier	Description
Le Vaisseau	<ul style="list-style-type: none"> - Etablissement bilingue : espaces d'exposition et 70% de l'offre de la programmation culturelle accessibles pour visiteurs germanophones. - L'événementiel tient compte des jours fériés et des vacances du Bade-Wurtemberg. - Rencontres scolaires interculturelles franco-allemandes (semaine franco-allemande, congrès tripartite, etc.) - Lieu d'inspiration et de ressources pour adultes : événements éducatifs, visites guidées pour futurs enseignants et éducateurs allemands, formations aux enseignants.
Le Haut-Koenigsbourg	Large palette d'offres à destination d'un public germanophone (visites guidées, etc.)
Sports de nature	Développer une culture d'accueil des pratiquants de sports de nature qui viennent d'Allemagne (ex. : dépliants en allemand sur la pratique de l'escalade et du canoë)
Châteaux forts en Alsace	Promotion de la journée de découverte des Châteaux forts en Alsace en français et en allemand. Certains sites castraux accueillent le public en langue allemande.
Stratégie d'innovation et de développement touristique pour l'Alsace 2017-2021	Encourager et favoriser le développement de formations nouvelles (notamment pour l'accueil et les langues).

4^{ème} axe : Développer les mobilités numériques

Les dispositifs et dynamiques pour développer la mobilité physique pourront être complétés par des actions de mobilité numérique. Il est proposé d'expérimenter des moyens innovants d'apprentissage de la langue comme les jumelages numériques ou encore le développement de jeux à l'instar du jeu transfrontalier Passe-Partout.

NOUVEAU

2.3. Orientation proposée n°3 : Développer les opportunités d'accès à l'emploi transfrontalier

Les deux axes d'intervention suivants doivent permettre de contribuer à développer les opportunités d'accès à l'emploi transfrontalier :

- Mieux préparer les élèves et les étudiants à l'accès à l'emploi transfrontalier ;
- Contribuer à l'insertion des publics cibles du Département sur le marché de l'emploi transfrontalier.

1^{er} axe : Mieux préparer les élèves et les étudiants à l'accès à l'emploi transfrontalier

La sensibilisation à l'existence d'un marché de l'emploi transfrontalier et, par là même, à l'importance de la maîtrise de la langue régionale d'Alsace pour pouvoir évoluer dans un environnement professionnel germanophone doit se faire dès le collège. Cet enjeu a été identifié comme une priorité dans le projet de Convention Quadripartite 2018-2022 :

Levier	Description	CONVENTION QUADRIPARTITE
Découverte du monde professionnel	Renforcer les actions de découverte du monde professionnel transfrontalier dès le collège (cf. supra, Développer les mobilités transfrontalières en milieu scolaire)	
Azubi-Bac-Pro	Poursuivre le développement du réseau des établissements Azubi-Bac-Pro . Ce dispositif transfrontalier innovant existe depuis 2014 et permet aux élèves et apprentis français et allemands d'obtenir, en plus du diplôme de leur pays d'origine, une attestation de compétences reconnue dans les deux pays.	
Cursus franco-allemands spécifiques	Compléter l'offre en expérimentant des cursus franco-allemands spécifiques aux filières à spécialité technologique ou encore des centres de formation professionnelle initiale transfrontaliers en coopération avec l'Allemagne.	

2^{ème} axe : Contribuer à l'insertion des publics cibles du Département sur le marché de l'emploi transfrontalier

Le développement de compétences linguistiques et interculturelles adaptées pour l'accès au marché de l'emploi transfrontalier des publics accompagnés par le Département est un enjeu d'importance afin de faciliter la pérennisation de leur emploi et leur bonne intégration au sein de l'entreprise.

C'est la raison pour laquelle il est proposé que la collectivité continue à s'engager dans des projets transfrontaliers en partenariat avec les acteurs du service public de l'emploi, ou encore des projets d'emploi transfrontaliers qui permettent le placement de Bas-Rhinois bénéficiaires du revenu de solidarité active dans différentes entreprises localisées en Allemagne.

La Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin a pour projet de densifier l'offre en méthodes de langues, notamment de méthodes d'allemand pour les bibliothèques du territoire Sud. Le fait de ne pas maîtriser suffisamment la langue a en effet été identifié comme frein dans l'accès à l'emploi sur ce territoire.

2.4 Orientation proposée n°4 : Valoriser et transmettre la langue et la culture régionales

Force est de constater que le cadre familial n'est plus en mesure d'assurer la fonction de transmission de l'alsacien. Les collectivités territoriales et locales, ainsi que l'Etat, au travers de l'Education Nationale, et les partenaires locaux sont devenus un maillon indispensable de la réappropriation de la langue et de la culture régionales. Il est proposé que le Département renforce son engagement en ce sens en mobilisant les leviers ci-après, qui se répartissent dans quatre axes :

- Poursuivre le soutien à l'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle, OLCA (convention 2018-2022) ;
- Valoriser davantage la langue et culture régionales dans la politique culturelle du Département ;
- Favoriser le lien intergénérationnel ;
- Valoriser la place du dialecte alsacien en milieu scolaire.

1^{er} axe : Poursuivre le soutien à l'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle, OLCA (convention 2018-2022)

Il est proposé de poursuivre le soutien financier annuel à hauteur de 66 500 € à l'OLCA formalisé par une Convention pluriannuelle à conclure entre le Département du Bas-Rhin le Département du Haut-Rhin, la Région et l'OLCA pour la période 2018-2022.

Il est proposé que cette Convention prévoie que la transmission du dialecte aux enfants, dès leur plus jeune âge, constitue une passerelle vers l'apprentissage de l'allemand, et inversement.

C'est la raison pour laquelle il est proposé que les enfants de 0 à 6 ans soient la cible prioritaire pour le développement des actions de l'OLCA. Par ailleurs, il est proposé que l'OLCA développe les axes suivants :

NOUVEAU

Levier	Description	CONVENTION AVEC L'OLCA
Développer une politique linguistique, culturelle et sociétale globale	Les collectivités locales pourraient s'appuyer sur l'OLCA pour mettre en place une véritable politique linguistique culturelle et sociétale communale et intercommunale globale pour irriguer l'ensemble du territoire dans tous les domaines d'activités.	
Susciter et promouvoir la création de manifestations et produits culturels innovants :	Outre ses actions propres, l'OLCA encouragerait et soutiendrait la création de manifestations et de produits culturels innovants intégrant la langue régionale, et promeut celle-ci dans le cadre de projets existants (mise en lien des acteurs du réseau associatif (danse, théâtre, musique, patrimoine), promotion pour la diffusion de spectacles en langue régionale (tournée jeune public) etc.	
Rendre visible et audible la langue et la culture régionales,	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre d'actions comme la sauvegarde et la diffusion du patrimoine régional (Sàmmle) - Appui aux collectivités et aux entreprises signataires de l'opération pour valoriser le patrimoine linguistique alsacien dans la vie publique « Ma commune / Mon entreprise dit JA » - Appui aux industries culturelles et créatives (audiovisuel, livre, musique, jeu) pour développer des produits en langue régionale ou assurant sa promotion. 	

2^{ème} axe : Valoriser davantage la langue et culture régionales dans la politique culturelle du Département

NOUVEAU

Il est proposé de prévoir un volet spécifique dans la politique culturelle départementale actuellement en cours de révision. Il comprendrait

- l'approche toponymique, l'expression culturelle en langue alsacienne, la valorisation du patrimoine matériel et immatériel,
- la mémoire et l'histoire de l'Alsace via l'action des Archives Départementales,
- la poursuite du soutien au théâtre alsacien,
- les projets spécifiques entre l'OLCA et le Département tels que l'intégration d'un CD de comptines et de berceuses en langue régionale dans le nouveau carnet de santé du Département.

La Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin, quant à elle, dispose d'un important fonds d'alsatiques (12 235 livres, 1 100 CD « scène locale », fonds de DVD de documentaires liés à l'Alsace) et développe un panel d'actions avec l'OLCA (malle « Babelkischt », Babbeltäschle » à partir de 2019, mise à disposition d'une fiche bilingue dédiée à la signalétique pour encourager l'affichage de l'alsacien dans les bibliothèques/médiathèques).

Ce sujet a aussi été identifié comme un chantier dans la Stratégie d'innovation et de développement touristique pour l'Alsace 2017-2021 (défi numéro 5 / chantier 5). Il vise en effet à accompagner la qualification et la professionnalisation des événements liés aux traditions alsaciennes (fêtes emblématiques, gastronomie et productions artisanales).

3^{ème} axe : Favoriser le lien intergénérationnel

Fort du constat que le développement du bilinguisme constitue un levier essentiel au développement social des territoires transfrontaliers, le développement d'actions sociales qui favorisent le lien social en collectif ou en individuel, notamment pour les personnes âgées (Babelstüb, visites d'entourage) pourrait être poursuivi.

4^{ème} axe : Valoriser la place du dialecte alsacien en milieu scolaire

NOUVEAU

Le projet de Convention Quadripartite prévoit un axe spécifique sur le dialecte alsacien. Il est proposé que l'Etat et les collectivités territoriales mutualisent leurs efforts afin d'intégrer le dialecte aux cursus renforcé et bilingue à parité horaire du 1^{er} degré. Une exposition orale au dialecte, notamment dans les classes maternelles, a toute sa légitimité sur la part d'horaire dédié à l'enseignement de et en langue régionale (cursus bilingue et cursus renforcé) en lien avec l'allemand standard.

Il est aussi proposé que les collectivités territoriales cosignataires se mobilisent pour sensibiliser les élus locaux à la formation linguistique et à l'utilisation du dialecte alsacien chez les Agents territoriaux spécialisés en école maternelle (Atsem) intervenant dans les cursus renforcé et bilingue du 1^{er} degré. La pratique du dialecte doit être encouragée dans l'exercice de leurs fonctions, ainsi qu'il a déjà été précisé ci-dessus.

Le projet de « Stratégie Bilinguisme » qu'il est proposé d'adopter permet de mettre en valeur l'engagement du Département du Bas-Rhin pour l'apprentissage de la langue régionale d'Alsace et se propose de développer des conditions encore plus favorables pour cet apprentissage.

Les leviers à mobiliser pour mettre en œuvre ce projet de stratégie sont nombreux. Deux d'entre eux impliquent de décider d'attribuer un soutien financier dans le cadre d'un conventionnement pluriannuel. Il est donc proposé de décider d'attribuer les montants suivants et d'approuver les termes des deux projets de conventions opérationnelles suivantes :

- Il est proposé de décider de maintenir la contribution financière du Département du Bas-Rhin à un montant annuel de 1 million d'euros, comme le Département du Haut-Rhin et la Région, tel que proposé dans le projet de Convention opérationnelle portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace portant sur la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 décembre 2022.
- Il est également proposé d'approuver les termes du projet de convention annexé au présent rapport. Il est proposé que la gestion financière des contributions des 3 collectivités soit confiée au Groupement d'Intérêt Public « Formation Continue et Insertion Professionnelle » (GIP FCIP) à partir du 1^{er} janvier 2019, après plus de 25 ans de gestion de ce fonds par un agent comptable du Lycée COUFFIGNAL à Strasbourg. Les modalités pratiques seront précisées dans une convention spécifique à conclure d'ici fin de l'année 2018.
- Il est proposé de maintenir la contribution financière du Département du Bas-Rhin à un montant annuel de 66 500 €, tel que proposé dans le projet de Convention opérationnelle de partenariat et de financement en faveur de l'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle portant sur la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 décembre 2022.
- Il est également proposé d'approuver les termes du projet de convention annexé au présent rapport.

La Commission de l'Enfance, de la Famille et de l'Education, réunie le 8 octobre 2018, a émis un avis favorable à ces propositions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- d'adopter une Stratégie Bilinguisme organisée selon 4 orientations, pour répondre aux enjeux et créer des conditions encore plus favorables à l'apprentissage de la langue régionale d'Alsace et la connaissance de l'Autre comme suit :

- Orientation n°1 : intégrer la langue régionale d'Alsace dans tous les temps de vie de l'enfant et du jeune,

- Orientation n°2 : Multiplier les opportunités d'échanges et de rencontres sur le bassin rhénan,

- Orientation n°3 : Développer les opportunités d'accès à l'emploi transfrontalier,

- Orientation n°4 : Valoriser et transmettre la langue et la culture régionales ;

- d'approuver le projet de politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace portant sur la période du 1er septembre 2018 au 31 décembre 2022 ;

- de l'attribution d'une subvention de 350 000 € au fonds de concours Langue et Culture Régionales géré par le Lycée Couffignal de Strasbourg au titre de la période du 1er septembre au 31 décembre 2018 dans le cadre de la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace 2018-2022 ;

- du principe de l'attribution d'une subvention d'un montant maximum de 1 000 000 € par an à partir du 1er janvier 2019 au fonds commun Langue et Culture Régionales géré par le Groupement d'intérêt public FCIP dans le cadre de la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace 2018-2022, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget primitif de chaque exercice budgétaire ;

- d'approuver les termes du projet de convention opérationnelle détaillant la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace précitée, pour la période du 1er septembre 2018 au 31 décembre 2022, à conclure avec le Département du Bas-Rhin, le rectorat de l'Académie de Strasbourg, la Préfecture de Région, le Département du Haut-Rhin et la Région, figurant en annexe 1 jointe à la présente délibération, et d'autoriser son président à signer cette convention ;

- de l'attribution d'une subvention d'un montant maximum de 66 500 € par an sur la période 2019 à 2022 à l'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle dont les actions s'inscrivent dans le cadre de la stratégie Bilinguisme précitée sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget primitif ;

- d'approuver les termes du projet de partenariat à conclure avec l'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle portant sur la période du 1er septembre 2018 au 31 décembre 2022 ;

- d'approuver les termes du projet de convention opérationnelle de partenariat et de financement à conclure avec l'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle, le Département du Bas-Rhin, le Département du Haut-Rhin et la Région figurant en annexe 2 jointe à la présente délibération et d'autoriser son président à signer cette convention ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver les termes de tout acte (conventions et avenants) afférent aux deux conventions opérationnelles concernées ;

- d'autoriser le versement de 350 000 € (correspondant à la période de septembre à août 2018) au fonds de concours Langue et Culture Régionales, géré par le Lycée Couffignal de Strasbourg, dès signature de la convention opérationnelle portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace conclue pour la période 2018-2022.

Strasbourg, le 10/10/18

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY